



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**

|                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 19                | L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.                                                                                                  |
| De présents : 15                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| De pouvoirs : 3                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| De votants : 18                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Convocation du : 07/11/2024                           | <u>Étaient présents</u> : M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Béatrice SEGRETIN, Mme Josiane NATIVELLE, M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Dominique BESSON, Mme Noémie SOULARD, Mme Coralie LECOINTRE, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Charly CHARRIER. |
| M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance. | <u>Absents excusés</u> : M. Joël PERROCHEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Jean-Charles GRANGER, M. Laurent POUPLIN.                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                       | <u>Pouvoirs donnés</u> : M. Grégoire TERTRAIS à M. Patrice PAGEAUD, M. Laurent POUPLIN à M. Dominique BESSON, M. Joël PERROCHEAU à Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU.                                                                                                                                                                                           |

**OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

**DÉLIBÉRATION N° D\_2024\_07\_01**

Monsieur le Maire rappelle que par courrier en date du 19.08.2024, Mme Aurélie BATAIS a fait part de sa démission. Celle-ci est définitive à réception par le Maire qui a notifié cette décision auprès de Monsieur le Sous-Préfet.

Pour les communes supérieures à 1 000 habitants, le remplacement est automatique par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu (article L.270 du Code électoral) sans que la parité ne soit exigée. En l'occurrence M. Charly CHARRIER a accepté de remplacer le poste laissé vacant. Cette décision prend effet à compter de ce jour.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R. 2121-2 et R2121-4 ;

Vu le Code Électoral et notamment l'article L.270 ;

Vu le courrier de Mme Aurélie BATAIS en date du 19.08.2024 portant démission de son mandat de conseillère municipale ;

Vu le courrier de Monsieur le Maire en date du 20.08.2024 informant M. le Préfet de la Vendée de la démission de Mme Aurélie BATAIS ;

Vu l'acceptation de siéger au conseil municipal de M. Charly CHARRIER ;

Vu le tableau du Conseil Municipal ci-annexé ;

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code Électoral, et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu ;

Considérant par conséquent que M. Charly CHARRIER, candidat de la liste de M. le Maire est désigné pour remplacer Mme Aurélie BATAIS ;

Considérant que M. Charly CHARRIER a accepté de devenir conseiller

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 085-218502110-20241121-D\_2024\_07\_01-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **PREND ACTE** de l'installation de M. Charly CHARRIER en qualité de conseiller municipal de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups.



Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Acte publié sur le site Internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 21.11.2024



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**

|                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 19                | <b>L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.</b>                                                                                                       |
| De présents : 15                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| De pouvoirs : 3                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| De votants : 18                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Convocation du : 07/11/2024                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance. | <b>Étaient présents :</b> M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, M <sup>me</sup> Béatrice SEGRETIN, Mme Josiane NATIVELLE, M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Dominique BESSON, Mme Noémie SOULARD, Mme Coralie LECOINTRE, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Charly CHARRIER. |
|                                                       | <b>Absents excusés :</b> M. Joël PERROCHEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Jean-Charles GRANGER, M. Laurent POUPLIN.                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                       | <b>Pouvoirs donnés :</b> M. Grégoire TERTRAIS à M. Patrice PAGEAUD, M. Laurent POUPLIN à M. Dominique BESSON, M. Joël PERROCHEAU à Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU.                                                                                                                                                                                                       |

**OBJET : TRAVAUX RELATIFS À L'EXTENSION DU PÔLE COMMERCIAL ET DES LOGEMENTS : CONVENTION À INTERVENIR AVEC VENDÉE EAU**

**DÉLIBÉRATION N° D\_2024\_07\_02**

Monsieur le Maire indique que le Syndicat Départemental Vendée Eau a fait parvenir une convention relative aux extensions d'alimentation en eau potable nécessaires à la réalisation de ce projet.

Il donne lecture de la convention à intervenir qui précise les modalités techniques et financières de cette prestation. Le coût des travaux s'élève à 15 411,45€ HT avec une participation communale à hauteur de 50%.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DÉLIBÈRE** favorablement pour la réalisation des travaux d'extension de réseaux AEP du pôle commercial,
- **APPROUVE** les termes techniques et financiers de la convention à intervenir entre Vendée EAU et la commune,
- **PRÉCISE** que le montant des travaux s'élève à 15 411,45€ HT avec une participation communale à hauteur de 50%.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents à intervenir.

Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.







**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**

|                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 19                | <b>L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.</b>                                                                                           |
| De présents : 15                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| De pouvoirs : 3                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| De votants : 18                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Convocation du : 07/11/2024                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance. | <b>Étaient présents :</b> M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Béatrice SEGRETIN, Mme Joslane NATIVELLE, M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Dominique BESSON, Mme Noémie SOULARD, Mme Coralie LECOINTRE, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Charly CHARRIER. |
|                                                       | <b>Absents excusés :</b> M. Joël PERROCHEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Jean-Charles GRANGER, M. Laurent POUPLIN.                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                       | <b>Pouvoirs donnés :</b> M. Grégoire TERTRAIS à M. Patrice PAGEAUD, M. Laurent POUPLIN à M. Dominique BESSON, M. Joël PERROCHEAU à Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU.                                                                                                                                                                                           |

**OBJET : CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AU PARC \_  
GARANTIE DE LA COMMUNE REMBOURSEMENT EMPRUNT CAISSE DES DÉPÔTS  
ET CONSIGNATIONS**

**DÉLIBÉRATION N° D\_2024\_07\_03**

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire que la commune se porte caution du prêt contracté par le bailleur social Vendée Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la construction des 6 logements locatifs sociaux au Lotissement du Parc.

**ARTICLE 1 :**

Il est proposé à l'assemblée d'accorder sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un prêt de 626 750€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°163754 constitué de 4 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 188 025€ augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dû au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération

**ARTICLE 2 :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur les sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de la discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 3 :**

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 085-218502110-20241121-D\_2024-07\_03-DE

- **DÉLIBÈRE** favorablement pour se porter caution du prêt contracté par l'association auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la construction des 6 logements locatifs sociaux au Lotissement du Parc aux conditions énoncées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de garantie et tous documents à intervenir.



Le Maire de Sainte-Floive-des-loups

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Acte publié sur le site Internet de la commune de Sainte-Floive-des-Loups le : 21.11.2024



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**

|                                                       |            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de conseillers en exercice :                   | 19         | L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.                                                                                                  |
| De présents :                                         | 15         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| De pouvoirs :                                         | 3          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| De votants :                                          | 18         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Convocation du :                                      | 07/11/2024 | <u>Étaient présents</u> : M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Béatrice SEGRETIN, Mme Josiane NATIVELLE, M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Dominique BESSON, Mme Noémie SOULARD, Mme Coralie LECOINTRE, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Charly CHARRIER. |
| M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance. |            | <u>Absents excusés</u> : M. Joël PERROCHEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Jean-Charles GRANGER, M. Laurent POUPLIN.                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                       |            | <u>Pouvoirs donnés</u> : M. Grégoire TERTRAIS à M. Patrice PAGEAUD, M. Laurent POUPLIN à M. Dominique BESSON, M. Joël PERROCHEAU à Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU.                                                                                                                                                                                           |

**OBJET : DÉNOMINATION DE RUES EN AGGLOMÉRATION**

DÉLIBÉRATION N° D\_2024\_07\_04

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que ce dernier est compétent en matière de dénomination de rues.

Deux futurs projets dans l'enveloppe urbaine auront pour conséquence la création de nouvelles voies de circulation :

- l'extension du pôle commercial,
- la réalisation du Lotissement La Barre.

Il convient donc conformément aux dispositions précisées dans l'article L 2121-29 du CGCT d'attribuer des noms à ces 2 voies dont la gestion sera sous compétence communale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu les propositions formulées par la commission Urbanisme,

Considérant que le Conseil Municipal est compétent en matière de dénomination des rues,

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres, (15 POUR et 3 ABSTENTIONS), le conseil municipal :

- **NOMME** Allée du Puits la seule voie intérieure créée dans le cadre de l'extension du pôle commercial, conformément au plan annexé à la présente délibération,
- **NOMME** Rue des Charmilles la seule voie intérieure créée dans le cadre du futur aménagement urbain du Lotissement La Barre, conformément au plan annexé à la présente délibération,
- **RENOMME** Allée du Petit Logis une section de voirie existante reliant la rue du petit logis aux chemins de la borderie et Allée des cygnes, conformément au plan annexé à la présente délibération,
- **PRECISE** que ces éléments seront intégrés au tableau de classement de la voirie communale une fois que ces équipements seront réalisés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 085-218502110-20241121-D\_2024\_07\_04-DE



Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Acte publié sur le site Internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 21.11.2024



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024

|                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 19                | L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.                                                                                                       |
| De présents : 15                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| De pouvoirs : 3                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| De votants : 18                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Convocation du : 07/11/2024                           | Étaient présents : M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, M <sup>me</sup> Béatrice SEGRETIN, Mme Josiane NATIVELLE, M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Dominique BESSON, Mme Noémie SOULARD, Mme Coralie LECOINTRE, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Charly CHARRIER. |
| M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance. | Absents excusés : M. Joël PERROCHEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Jean-Charles GRANGER, M. Laurent POUPLIN.<br><br>Pouvoirs donnés : M. Grégoire TERTRAIS à M. Patrice PAGEAUD, M. Laurent POUPLIN à M. Dominique BESSON, M. Joël PERROCHEAU à Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU.                                                                                       |

OBJET : BUDGET PRINCIPAL\_RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

DÉLIBÉRATION N° D\_2024\_07\_05

Monsieur le maire précise au conseil municipal que le renouvellement d'une ligne de trésorerie s'avère nécessaire afin de financer les dépenses de la collectivité sur l'ensemble de ses budgets, et notamment les travaux conséquents du projet d'extension du pôle commercial et construction de 10 logements.

Plusieurs organismes bancaires ont été consultés.

L'offre la mieux disante, formulée par le Crédit Mutuel Océan est la suivante :

|                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Montant du prêt : 2 000 000€                                                                         |
| Durée : 12 mois                                                                                      |
| Taux : 3,752% déterminé en fonction de l'index Euribor 3 mois, 3,252% au 01/10/2024, majoré de 0,50% |
| Commission d'engagement : 0,10%                                                                      |
| Frais de dossier : 1 000€                                                                            |

Vu l'article L. 122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du Ministère de l'économie et des finances en date du 22.02.1989,

Considérant les besoins de trésorerie nécessaires afin de financer les dépenses de la collectivité sur l'ensemble de ses budgets, et notamment les travaux conséquents du projet d'extension du pôle commercial et construction de 10 logements.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil mu

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 085-218502110-20241121-D\_2024\_07\_05-DE

➤ **DÉLIBÈRE** favorablement pour l'ouverture d'une ligne de trésore

Montant du prêt : 2 000 000€

Durée : 12 mois

Taux : 3,752% déterminé en fonction de l'index Euribor 3 mois, 3,252% au 01/10/2024, majoré de 0,50%

Commission d'engagement : 0,10%

Frais de dossier : 1 000€

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.



Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Acte publié sur le site Internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 21.11.2024



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**

|                                                       |            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de conseillers en exercice :                   | 19         | L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.                                                                                                  |
| De présents :                                         | 15         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| De pouvoirs :                                         | 3          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| De votants :                                          | 18         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Convocation du :                                      | 07/11/2024 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance. |            | <u>Étaient présents</u> : M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Béatrice SEGRETIN, Mme Josiane NATIVELLE, M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Dominique BESSON, Mme Noémie SOULARD, Mme Coralie LECOINTRE, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Charly CHARRIER. |
|                                                       |            | <u>Absents excusés</u> : M. Joël PERROCHEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Jean-Charles GRANGER, M. Laurent POUPLIN.                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                       |            | <u>Pouvoirs donnés</u> : M. Grégoire TERTRAIS à M. Patrice PAGEAUD, M. Laurent POUPLIN à M. Dominique BESSON, M. Joël PERROCHEAU à Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU.                                                                                                                                                                                           |

**OBJET : BUDGET ANNEXE PÔLE COMMERCIAL : EMPRUNT**

**DÉLIBÉRATION N° D\_2024\_07\_06**

Monsieur le Maire indique qu'afin de financer l'intégralité du projet de Pôle commercial, un emprunt s'avère nécessaire.

À cet effet, la Caisse des Dépôts et des Consignations a formulé la proposition suivante :

Réalisation d'un Contrat de prêt transformation Écologique d'un montant total de 450 000 € pour le financement de la construction d'un pôle commercial, bâtiment performant, située 15 rue du Petit Logis 85 150 Sainte-Flaive-des-Loups, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Prêt Transformation Écologique

Montant : 450 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : de 3 à 60 mois

Durée d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : semestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.40 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : échéances et intérêts prioritaires

Typologie Charte Gissler : 1A

Commission d'instruction: 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 085-218502110-20241121-D\_2024\_07\_06-DE

- **DÉLIBÈRE** favorablement pour la réalisation, auprès de la Caisse d'un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 450 000€ aux conditions précisées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.



Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Acte publié sur le site Internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 21.11.2024



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**

|                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 19                | <b>L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.</b>                                                                                                       |
| De présents : 15                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| De pouvoirs : 3                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| De votants : 18                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Convocation du : 07/11/2024                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance. | <b>Étaient présents :</b> M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, M <sup>me</sup> Béatrice SEGRETIN, Mme Josiane NATIVELLE, M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Dominique BESSON, Mme Noémie SOULARD, Mme Coralie LECOINTRE, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Charly CHARRIER. |
|                                                       | <b>Absents excusés :</b> M. Joël PERROCHEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Jean-Charles GRANGER, M. Laurent POUPLIN.                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                       | <b>Pouvoirs donnés :</b> M. Grégoire TERTRAIS à M. Patrice PAGEAUD, M. Laurent POUPLIN à M. Dominique BESSON, M. Joël PERROCHEAU à Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU.                                                                                                                                                                                                       |

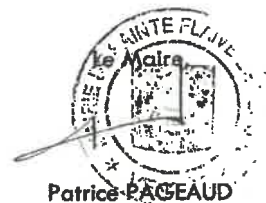
**OBJET : BUDGET ANNEXE PÔLE COMMERCIAL\_DÉCISION MODIFICATIVE N°1**  
**DÉLIBÉRATION N° D\_2024\_07\_07**

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que l'emprunt sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations a pour conséquence de modifier le budget annexe comme suit (emprunt voté à 284k€ au BP 2024) :

| Désignation                                       | Dépenses <sup>(1)</sup> |                         | Recettes <sup>(1)</sup> |                         |
|---------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
|                                                   | Diminution de crédits   | Augmentation de crédits | Diminution de crédits   | Augmentation de crédits |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                             |                         |                         |                         |                         |
| R-1641 Emprunts en euros                          | 0,00 €                  | 0,00 €                  | 0,00 €                  | 165 641,91 €            |
| <b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b> | <b>0,00 €</b>           | <b>0,00 €</b>           | <b>0,00 €</b>           | <b>165 641,91 €</b>     |
| D-231 Immobilisations corporelles en cours        | 0,00 €                  | 165 641,91 €            | 0,00 €                  | 0,00 €                  |
| <b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>      | <b>0,00 €</b>           | <b>165 641,91 €</b>     | <b>0,00 €</b>           | <b>0,00 €</b>           |
| <b>Total INVESTISSEMENT</b>                       | <b>0,00 €</b>           | <b>165 641,91 €</b>     | <b>0,00 €</b>           | <b>165 641,91 €</b>     |
| <b>Total Général</b>                              |                         | <b>165 641,91 €</b>     |                         | <b>165 641,91 €</b>     |

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative N°1 au budget annexe Pôle commercial,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

  
Patrice PAGEAUD

Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 085-218502110-20241121-D\_2024\_07\_07-DE

S<sup>2</sup>LOW

Acte publié sur le site Internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 21.11.2024



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**

|                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 19<br>De présents : 15<br>De pouvoirs : 3<br>De votants : 18<br>Convocation du : 07/11/2024 | <p><b>L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.</b></p> <p><b>Étaient présents :</b> M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Béatrice SEGRETIN, Mme Josiane NATIVELLE, M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Dominique BESSON, Mme Noémie SOULARD, Mme Coralie LECOINTRE, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Charly CHARRIER.</p> <p><b>Absents excusés :</b> M. Joël PERROCHEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Jean-Charles GRANGER, M. Laurent POUPLIN.</p> <p><b>Pouvoirs donnés :</b> M. Grégoire TERTRAIS à M. Patrice PAGEAUD, M. Laurent POUPLIN à M. Dominique BESSON, M. Joël PERROCHEAU à Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU.</p> |
| M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance.                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

**OBJET : ASSURANCES STATUTAIRES : CONTRAT GROUPE CENTRE DE GESTION DE LA VENDÉE**

**DÉLIBÉRATION N° D\_2024\_07\_08**

Vu le code général de la Fonction publique,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des assurances,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'article 8 alinéa 4 g de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique.

Le Maire expose :

- L'opportunité pour l'établissement public de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la Vendée peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que notre commune adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée est habilité à souscrire pour le compte de notre commune des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

➤ Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :

- Décès
- Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

➤ Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public

- Accidents du travail - Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à l'établissement une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026
- Régime du contrat : Capitalisation

Le Maire propose ainsi à l'assemblée de donner autorisation au Centre de Gestion pour intégrer la « collectivité ou établissement public » dans la procédure de consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, étant bien précisé que l'établissement sera à nouveau consulté, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe, au vu des propositions chiffrées proposées par l'assureur.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre établissement, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** habilitation au Centre de Gestion agissant pour le compte de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.



Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Acte publié sur le site Internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 21.11.2024



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**

|                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 19                | L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.                                                                                                  |
| De présents : 15                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| De pouvoirs : 3                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| De votants : 18                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Convocation du : 07/11/2024                           | <u>Étaient présents</u> : M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Béatrice SEGRETIN, Mme Josiane NATIVELLE, M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Dominique BESSON, Mme Noémie SOULARD, Mme Coralie LECOINTRE, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Charly CHARRIER. |
| M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance. | <u>Absents excusés</u> : M. Joël PERROCHEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Jean-Charles GRANGER, M. Laurent POUPLIN.                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                       | <u>Pouvoirs donnés</u> : M. Grégoire TERTRAIS à M. Patrice PAGEAUD, M. Laurent POUPLIN à M. Dominique BESSON, M. Joël PERROCHEAU à Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU.                                                                                                                                                                                           |

**OBJET : CIMETIÈRE COMMUNAL : ADOPTION D'UN RÈGLEMENT**

**DÉLIBÉRATION N° D\_2024\_07\_09**

Madame Agathe CHIFFOLEAU, Adjointe, précise qu'il s'avère nécessaire d'adopter un règlement au cimetière communal.

Elle présente à l'assemblée les différents éléments constitutifs de ce règlement qui ont été élaborés et visés par la commission Urbanisme.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2213-7 et suivants, L. 2223-1 et suivants, R. 2213-2 et suivants et R. 2223-1 et suivants,

Vu le Code civil, notamment les articles 78 et suivants,

Vu le Code pénal et notamment ses articles 225-17 et 225-18,

Vu la loi n°93-23 du 9 janvier 1993 et ses décrets consécutifs,

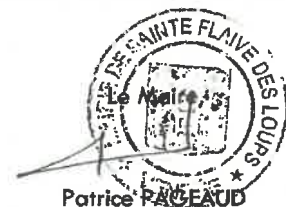
Vu le décret n° 2007-328 du 12 mars 2007 relatif à la protection des cendres funéraires,

Vu la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

Vu le décret n° 2011-121 du 28 janvier 2011 relatif aux opérations funéraires,

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DELIBERE** favorablement pour le règlement du cimetière communal annexé à la présente délibération,
- **PRECISE** que l'application de celui-ci sera exécutoire à compter du 01.12.2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de cette décision.

  
Patrice PAGEAUD

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 085-218502110-20241121-D\_2024\_07\_9C-DE

**S<sup>2</sup>LO**

Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Acte publié sur le site Internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 21.11.2024



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**

|                                                              |            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de conseillers en exercice :                          | 19         | <b>L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.</b>                                                                                           |
| De présents :                                                | 15         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| De pouvoirs :                                                | 3          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| De votants :                                                 | 18         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Convocation du :                                             | 07/11/2024 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance.</b> |            | <b>Étaient présents :</b> M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Béatrice SEGRETIN, Mme Josiane NATIVELLE, M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Dominique BESSON, Mme Noémie SOULARD, Mme Coralie LECOINTRE, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Charly CHARRIER. |
|                                                              |            | <b>Absents excusés :</b> M. Joël PERROCHEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Jean-Charles GRANGER, M. Laurent POUPLIN.                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                              |            | <b>Pouvoirs donnés :</b> M. Grégoire TERTRAIS à M. Patrice PAGEAUD, M. Laurent POUPLIN à M. Dominique BESSON, M. Joël PERROCHEAU à Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU.                                                                                                                                                                                           |

**OBJET : GESTION DES SALLES COMMUNALES\_ AVENANT AUX RÈGLEMENTS**

**DÉLIBÉRATION N° D\_2024\_07\_10**

Monsieur Ludovic CHETANNEAU, Adjoint, précise qu'il s'avère nécessaire d'ajuster certains points du règlement régissant la location des salles du Moulin et de L'Ormeau.

Il s'agit principalement d'instaurer un paiement initial pour le loueur à hauteur de 30% lors de la réservation. En effet, un certain nombre de désistements a pour conséquence l'abandon de locations sur ces équipements particulièrement prisés des flavois.

Vu les règlements approuvés par le conseil municipal en date du 22.12.2016 pour la salle de L'ormeau et le 27.01.2022 pour la salle du Moulin,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier certains points antérieurement rédigés sur les 2 règlements de gestion des salles du Moulin et de L'Ormeau,

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DELIBERE** favorablement, par voie d'avenant, pour les modifications proposées aux 2 règlements (annexés à la délibération) régissant les conditions techniques et financières de location des salles de L'Ormeau et du Moulin,
- **PRECISE** que l'application de ces nouvelles règles entrera en vigueur à compter du 01.01.2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de cette décision.

Patrice PAGEAUD

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 085-218502110-20241121-D\_2024\_07\_10-DE

S'LO

Acte publié sur le site Internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 21.11.2024



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024

|                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 19<br>De présents : 15<br>De pouvoirs : 3<br>De votants : 18<br>Convocation du : 07/11/2024 | <p>L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Béatrice SEGRETIN, Mme Josiane NATIVELLE, M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Dominique BESSON, Mme Noémie SOULARD, Mme Coralie LECOINTRE, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Charly CHARRIER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : M. Joël PERROCHEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Jean-Charles GRANGER, M. Laurent POUPLIN.</p> <p><u>Pouvoirs donnés</u> : M. Grégoire TERTRAIS à M. Patrice PAGEAUD, M. Laurent POUPLIN à M. Dominique BESSON, M. Joël PERROCHEAU à Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU.</p> |
| M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance.                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

OBJET : VOTE DE TARIFS PUBLICS À COMPTER DU 01.01.2025

DÉLIBÉRATION N° D\_2024\_07\_11

Monsieur Ludovic CHETANNEAU, Adjoint présente à l'assemblée une proposition relative à l'application des tarifs publics municipaux au titre de l'année 2025.

1. LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

| ESPACE CULTUREL<br>L'ORMEAU            | Commune                        |         |                       |                       | Hors commune                                 |         |
|----------------------------------------|--------------------------------|---------|-----------------------|-----------------------|----------------------------------------------|---------|
|                                        | Associations<br>et entreprises |         | Particuliers          |                       | Associations, particuliers<br>et entreprises |         |
|                                        | Week-end<br>(3 jours)          | Journée | Week-end (3<br>jours) | Journée               | Week-end<br>(3 jours)                        | Journée |
| Foyer (bar) + cuisine                  | -                              | 100 €   | 500 €                 | 350 €                 | 750 €                                        | 400 €   |
| Grande salle + Bar                     | 300 €                          | 200 €   | 1 250 €               | 500 €                 | 1 400 €                                      | 800 €   |
| Tribunes                               | 50 €                           | 50 €    | -                     | -                     | 150 €                                        | 150 €   |
| Réunion familiale (après<br>sépulture) | -                              | -       | -                     | Gratuit (don<br>CCAS) | -                                            | -       |
| Vin d'honneur                          | -                              | -       | -                     | 200 €                 | -                                            | -       |
| Caution « dégradations<br>et ménage »  | 1 200€                         |         |                       |                       |                                              |         |

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 085-218502110-20241121-D\_2024\_07\_11-DE

S'LO

Hors commun

| SALLE<br>LE MOULIN                                                                                | Commune                                    |                |                  |                                                     |                |                                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------|------------------|-----------------------------------------------------|----------------|------------------------------------------------------|
|                                                                                                   | Associations<br>(réunions, manifestations) |                | Particuliers     |                                                     | et entreprises |                                                      |
|                                                                                                   | Réunions                                   | Manifestations | Vin<br>d'honneur | Autres manifestations<br>(office, média<br>compris) | vin d'honneur  | Autres<br>manifestions<br>(office, média<br>compris) |
| <b>SALLE POLYVALENTE</b><br>(120 personnes maximum)                                               | -                                          | 100 €          | 200 €            | 350 €                                               | 400€           | 700€                                                 |
| <b>SALLE POLYVALENTE</b><br>Forfait jour supplémentaire<br>(pas de location le vendredi<br>matin) | -                                          | 50€            |                  | 150€                                                |                | 300€                                                 |
| <b>Forfait Mariage</b> (du<br>vendredi 14h au dimanche<br>17h)                                    | -                                          | -              | -                | 700 €                                               | -              | 1100 €                                               |
| <b>CAUTION</b><br>«dégradations et<br>ménage »                                                    | 1 200€                                     |                |                  |                                                     |                |                                                      |
| <b>SALLE BLEUE</b>                                                                                | GRATUIT                                    | Non concerné   |                  |                                                     | Non concerné   |                                                      |
| <b>SALLE ROUGE</b>                                                                                | GRATUIT                                    |                |                  |                                                     |                |                                                      |
| <b>SALLE VIOLETTE</b>                                                                             | GRATUIT                                    |                |                  |                                                     |                |                                                      |

## 2. TARIFS DU CIMETIERE

|                                                            |            |
|------------------------------------------------------------|------------|
| <b>CAVEAUX</b>                                             |            |
| Caveau simple                                              | 800,00 €   |
| Caveau double                                              | 1 300,00 € |
| <b>COLUMBARIUM</b>                                         |            |
| Dispersion des cendres (jardin du souvenir)                | 50,00 €    |
| Plaque pour gravure (jardin du souvenir)                   | 25,00 €    |
| Case columbarium                                           | 1 000,00 € |
| Cavurne béton 60x60                                        | 500,00 €   |
| <b>CONCESSIONS DE CIMETIERES</b>                           |            |
| 3,5 m <sup>2</sup> pour une concession de 30 ans           | 250,00 €   |
| 3,5 m <sup>2</sup> pour une concession de 50 ans           | 300,00 €   |
| Concession provisoire (maxi 1 an) columbarium              | 150,00 €   |
| Cavurne 60*80 et columbarium pour une concession de 15 ans | 200,00 €   |
| Cavurne 60*80 et columbarium pour une concession de 30 ans | 250,00 €   |
| Cavurne 60*80 et columbarium pour une concession de 50 ans | 350,00 €   |

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 085-218502110-20241121-D\_2024\_07\_11-DE

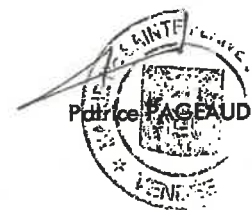


### 3. AUTRES TARIFS

|                                                           |         |
|-----------------------------------------------------------|---------|
| <b>BOIS DE CHAUFFAGE</b>                                  |         |
| Stère livré                                               | 70,00 € |
| Stère non livré                                           | 60,00 € |
| Stère : bois coupé à débiter                              | 35,00 € |
| Stère : bois sur pied                                     | 16,00 € |
| <b>DROITS DE PLACE ESPACES PUBLICS</b>                    |         |
| Tarif spécifique (réservation sur autorisation)           | 20,00 € |
| <b>DROITS DE PLACE « HELLO CABANE »</b>                   |         |
| Tarif nuitée (réservation en ligne)                       | 25,00 € |
| <b>DROITS DE PLACE CAMPING-CAR</b>                        |         |
| Tarif nuitée avec fourniture d'eau mais pas d'électricité | 5,00 €  |

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal **APPROUVE** les tarifs présentés applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Maire,



Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gioriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Acte publié sur le site Internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 21.11.2024

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 085-218502110-20241121-D\_2024\_07\_11-DE